

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
jeudi 2 juillet 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BONNEROT, Maire.

Affichage et date de convocation : 22 juin 2026

Conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11 Excusés : 4 (de 20h00 à 21h15)

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Excusés : 3 (à partir de 21h15)

Conseillers présents : Mr Christian BONNEROT, Mr Jean-François LACROIX, Mme Sonia SÆUR, Mr Renaud FRETY, Mme Nathalie DURET-BIDELET, Mme Françoise PIERRON (à partir de 21h15), Mme Carine TISSIER, Mme Sandrine GALLAND, Mr Nicolas REY, Mr Alexandre GONDARD, Mme Marie JOURNET, Mr Alexandre SAUGNIER.

Conseillers excusés : Mme Françoise PIERRON (jusqu'à 21h15), Mr Rémy TORT, Mme Isabelle NUGUES, Mr Julien DESBROSSES.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.

Nathalie DURET-BIDELET est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

MUTUELLE 341 Bourgogne Sud : délibération 01

Madame VACHER, directrice de la mutuelle 341 Bourgogne Sud, accompagnée de Madame PERRAUD, salariée de l'organisme, sont venues présenter la mutuelle 341 en début de conseil municipal, et proposer un partenariat avec la commune, dont les principaux termes seraient :

- 2 garanties proposées dénommées « GCOM » et « GCOM+ », réservées aux habitants de Neuvy-Grandchamp, et professionnels dont les locaux sont situés sur la commune ;
- Tarification par tranches d'âges ;
- Formalités de résiliation avec la mutuelle actuelle prises en charge par la mutuelle 341 ;
- Couverture dès le 1^{er} jour d'adhésion, sans délai de carence ;
- Pas de questionnaire médical ;
- Comparaison des garanties entre la mutuelle actuelle et la mutuelle 341 sur demande des intéressés ;
- Les habitants déjà adhérents à la mutuelle 341 à titre individuel, pourront bénéficier du tarif préférentiel communal ;
- Accueil téléphonique ou à la permanence, assuré exclusivement par le personnel de la mutuelle 341 (6 salariés), basé à Gueugnon, 2 rue de la Liberté.

Le conseil, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la proposition de la mutuelle 341, afin que toutes les personnes intéressées (habitants ou professionnels sur le territoire communal) puissent bénéficier du système de garanties complémentaires facultatives individuelles frais de santé. Les formalités nécessaires à la convention de partenariat « garantie communale » seront mises en place, et la communication avec les habitants sera précisée dès que possible.

DÉCISIONS DU MAIRE :

Décision 2026-03 : attribution du marché de travaux pour la réalisation des travaux de voirie de l'année 2026, impasse de Vesvres et rue du Brouillat, pour un montant de 38 241 € HT ;

Décision 2026-04 : Indemnisation de Groupama d'un montant de 219.30 € suite à un sinistre survenu sur un pneu du tracteur communal

Décision 2026-05 : attribution du marché de fournitures et services – contrat de location et maintenance photocopieurs Mairie et Ecole à la société AXGROUP.

FINANCES COMMUNALES : délibération 02

Le conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2/2026 portant virement de crédits supplémentaires de la section fonctionnement à la section d'investissement suite à la reprise des provisions constituées dans le cadre du litige « étang de Briffaut » pour un montant de 90 000 €.

CONVENTION SALLE DES SECOURISTES : délibération 03

Monsieur Le Maire a reçu Monsieur Michel SAUNIER, Président de l'amicale des anciens secouristes, afin de mettre en place une convention entre la mairie et l'association, pour formaliser la mise à disposition du local, propriété de la commune, juxtaposé au hangar communal. La convention prévoit notamment une mise à disposition gratuite en faveur de toutes les associations locales.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention, et émet l'idée d'améliorer la salle et les installations sanitaires pour une utilisation associative de la salle.

CONVENTION BRIFFAUT :

Monsieur Vincent CARNAT a été débouté de son pourvoi en cassation, suite au jugement rendu par la cour administrative d'appel de Lyon du 14 novembre 2025, concernant le litige qui l'oppose à la commune. Une convention entre la commune et Monsieur CARNAT sera prochainement rédigée.

Monsieur Le Maire propose l'assistance de Maître Le Meignen, avocat qui a défendu la commune dans cette affaire, pour la rédaction du projet de convention, pour un coût estimé à 600 € (200 € x 3 heures). Le conseil accepte à l'unanimité.

SYDESL renouvellement matériel vétuste et enfouissement cimetière : délibérations 4-5

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, le remplacement de matériel vétuste sur le réseau d'éclairage public situé au cimetière pour un montant de 2 100 € (reste à charge pour la commune).

Les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public du haut du bourg au cimetière avaient été retenus dans le cadre de la programmation financière 2025 par le SYDESL au titre du programme « environnement » pour un coût total d'environ 212 077.21 € TTC. Le conseil municipal en place lors du précédent mandat, avait émis la volonté de réaliser ces travaux, tous les riverains concernés ont été contactés courant 2026 et ont donné leur accord.

Le conseil, accepte, à l'unanimité d'engager ces travaux et la part contributive de la commune s'élevant à 21 547 €.

RECENSEMENT POPULATION INSEE : délibération 5

Le nombre officiel d'habitants de la commune est de 702, suite au recensement effectué cette année 2026 (763 habitants lors du précédent recensement de 2023).

Classement de la commune :

- 4^{ème} commune de la communauté de communes entre Arroux Loire et Somme, derrière Gueugnon, Bourbon-Lancy et Toulon-sur-Arroux ;
- 2^{nde} commune du canton de Gueugnon/Issy-L'Evêque/Bourbon-Lancy.

DEMANDE DE SUBVENTION « Ecole en fête » :

La demande de subvention est devenue sans objet, puisqu'en raison de la canicule, la kermesse de l'école prévue initialement le samedi 27 juin 2027, a été annulée. Le repas des parents d'élèves a toutefois pu être maintenu en fin de journée, lors d'une soirée privée organisée par l'association Ecole en Fête. La représentation du spectacle des élèves a été reportée au mardi 30 juin à 19h00, et organisée par l'équipe enseignante.

Demande MAM « Neuvy Land 'O » :

Monsieur Le Maire a rencontré les assistantes maternelles de la MAM le 11 juin 2026. Elles lui ont fait part de leur projet d'agrandissement, suite à la demande croissante de garde d'enfants. Elles rencontrent des problèmes de moisissures au bord des fenêtres, de chauffage à l'étage, et d'une consommation importante de combustible avec la chaudière ; elles soulignent toutefois que leur emplacement à proximité de l'école est

favorable.

Le conseil va étudier les possibilités de réduction de charges, et d'augmentation du volume d'occupation.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) – RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE :

Monsieur Le Maire informe de la possibilité d'élaborer un PCS, ayant pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement de crise (accident, phénomène météo, inondation, etc). Cette démarche permet, en situation d'urgence, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

Le conseil valide à l'unanimité la volonté de mise en place d'un PCS, à titre préventif, bien que non obligatoire au regard du nombre d'habitants de la commune.

PRESENTATION DU SITE DE LA COMMUNE ET TROMBINOSCOPE ELUS :

Nicolas REY présente aux membres du conseil, le site de la commune « le Neuvyssois », sur lequel sont publiées des multitudes d'informations constamment réactualisées, par exemple sur :

- la commune (mairie, associations, commerces, artisans et entreprises, tourisme et patrimoine, musée du machinisme agricole, Ecole Nicolas Rolin, bibliothèque, bulletins municipaux et comptes rendus des conseils municipaux) ;
- La communauté de communes (manifestations, déchèterie, saison culturelle...) ;
- et d'autres sujets (pharmacie de garde, réseau internet, restrictions d'eaux, risques feux de forêts).

Il sera rappelé aux associations qu'elles peuvent y publier des événements. Les statistiques montrent que le site est visité par 1 200 / 1 400 personnes par mois.

A noter en ce moment : rétrospective des cavalcades de Neuvy-Grandchamp de 1974 à 1990, avec un film de 1h58mn

QUESTIONS DIVERSES :

- Christian BONNEROT :
 - o Donne lecture d'une lettre de doléances rédigée par la secrétaire de mairie à l'attention des élus. Il est question notamment de réflexions et comportements récurrents sur divers sujets (mairie-cimetière-école et salles communales...) notamment en ces temps de canicule. Elle précise que tout est fait au mieux par le personnel communal dans le respect de l'intérêt général et conformément aux directives des instances supérieures reçues en mairie. Elle sollicite la collaboration des élus afin que les compétences et les conditions de travail de l'ensemble des agents soient respectées et espère un peu plus de civisme et de compréhension de la part de certains administrés et usagers des services municipaux.
 - o Donne lecture d'un courrier du 24 juin 2026, envoyé au procureur de la république par un plaignant, concernant la classification d'un gîte sur la commune, et des nuisances sonores liées à sa location.
 - o Souligne qu'il souhaite que les activités portées par les associations de Neuvy donnent priorité aux habitants de la commune ;
 - o Participera à la réunion du 20 août 2026, de l'association de pêche (AAPPMA) de Digoin « La Gaule Digoinaise », propriétaire de l'étang de Beauchamp ; il rappelle que la baignade y est interdite ;
 - o Rappelle que les habitants peuvent contacter le département s'ils rencontrent des soucis par rapport à la fibre, par téléphone au 03-85-39-76-17, ou par mail à l'adresse numerique71@saoneetloire71.fr
 - o Alexandre SAUNIER est rajouté au groupe de travail du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

- Renaud FRETZY, fait un point sur les bâtiments :
 - Dépôt de pains : Des interrogations se posent sur la gestion des compteurs d'eau et d'électricité du bâtiment (compteur unique géré par la mairie ou 2 compteurs dissociés pour les consommations commerciales et privées). L'installation d'une bannière est évoquée.
 - Récupérateurs d'eaux : 2 devis établis par l'entreprise CHASSEPOT JF pour la mise en place de cuves équipées : 5 600 € pour 5 m³, 6 600 € pour 8 m³
 - Cimetière : l'entreprise GRANITS MANZINI a terminé les travaux d'installation d'un jardin du souvenir et de 2 colombariums supplémentaires. Christian BONNEROT propose la présence d'un conseiller au cimetière, à chaque intervention d'une entreprise de pompes funèbres, afin de veiller au bon déroulement des travaux. Le conseil accepte à l'unanimité la nomination de Françoise PIERRON ;
Une remise en état du portail, des bordures, et l'aménagement du jardin des souvenirs sont évoqués ;
 - Proposition de mise en place d'un rendez-vous périodique d'échanges entre le Maire, les adjoints et les agents communaux ;
 - Des devis seront demandés pour la réparation des rideaux déroulants ;
 - Réflexions pour réguler la température dans le Restaurant scolaire, notamment pendant les fortes chaleurs.

- Nathalie DURET-BIDELET, résume le conseil d'école qui s'est tenu le 11 juin 2026 :
 - Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 03 mars 2026 ; il s'est déroulé dans le calme et avec rapidité
 - Un exercice risques majeurs a été organisé le 11 juin 2026 ; il consistait en une mise à l'abri suite à l'intrusion d'une personne malveillante dans l'école (fuite par les fenêtres, dispersion, rassemblement)
 - Bilan des nombreux projets et activités réalisés pendant l'année scolaire ;
 - Effectifs et répartition des classes pour l'année scolaire 2026-2027 : 12 élèves en maternelles, 21CP/CE1/CE2 et 13 CM1/CM2, soit un total de 46 (44 élèves prévus pour 2028-2029) ;
 - Point des travaux et équipements demandés à la commune (en concordance avec la réunion du 29 juin 2026 exposée ci-après)

- Alexandre SAUNIER fait état de la réunion du 29 juin 2026, qui s'est tenue en présence de Nathalie DURET-BIDELET, Christian BONNEROT, de la commission affaires scolaires, et un Enseignant Référent aux Usages du Numérique de l'inspection académique, au cours de laquelle ont été présentés les actualités/possibilités en matière numérique, pédagogique, et d'équipements pour les classes. Des devis vont être demandés pour répondre au mieux aux besoins des enseignantes de l'école.

- Jean-François LACROIX et la commission voirie se sont rendus sur les routes de la commune, le 18 juin 2026, pour faire un état des lieux. Ils ont pu constater que certaines plantations privées causent des gênes pour la circulation routière. Les propriétaires seront informés très prochainement des travaux à réaliser.

- Renaud FRETZY, en charge des associations, sports, culture et loisirs :
 - Dresse la liste des assemblées générales auxquelles il s'est rendu ;
 - Informe que des signaleurs sont recherchés pour le tour de l'avenir du samedi 22 août 2026 ;
 - Rappelle que l'exposition « Le patrimoine de Neuvy-Grandchamp », de l'office du tourisme Monts et Vallées, à Gueugnon, a été transférée à Neuvy-Grandchamp, dans la salle des mariages de la mairie ;
 - Une comparaison va être réalisée entre les devis reçus pour un robot tondeuse et le coût d'entretien par les employés communaux.

- Sonia **SOEUR** :
 - Informe que le repas des aînés aura lieu le 25 novembre 2026 ;
 - Propose une réunion le lundi 7 septembre à la commission Fêtes et Cérémonies ;
 - Une demande de plantation d'arbres aux abords du city est reportée.

Marie JOURNET et Alexandre SAUNIER informent de 2 projets pour valoriser les campagnes :

- « le Volontariat Rural », porté par l'association InSite ; qui accompagne gratuitement les communes de moins de 1500 habitants, ou associations, à accueillir des jeunes de 18 à 25 ans en service civique. Ils s'installent pendant 6 mois au cœur du village et s'engagent 24h/semaine pour soutenir les initiatives locales avec des missions co-construites ;
- « grandir en milieu rural » lancé par la MSA Grand Sud, pour contribuer au développement de nouveaux projets pour les familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 45.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 3 septembre 2026.

Le Maire,
Christian BONNEROT



la Secrétaire de séance,
Nathalie DURET-BIDELET